

COMMUNE DE ROUSSIEUX

2022 – 023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° DEL 2022_5_1

Séance du 25 novembre 2022

Date de convocation : 14/11/2022

L'an deux mille vingt deux, le 25 novembre à 20 heures 00 les membres du conseil municipal régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur GIREN Didier.

Etaient présents : Mmes et MM. VOLLE Christiane, ROVIRA Carine, STERN André GIREN Didier, ROBERT Didier, MILLOT Lukas

Etaient excusés : BONNEVIE-CHEVRONNAY Sébastien

Objet : Contrat Joker chorus Jvs mairistem

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la dématérialisation pour compléter la procédure il serait bon d'acquérir le module qui permet de recevoir les factures dématérialisées.

Il présente le devis établi par le prestataire JVS Mairistem pour ce module. L'abonnement annuel s'élève à 120 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avoir entendu l'exposé du Maire, délibéré et voté à l'unanimité

- APPROUVE l'achat du module Joker Chorus pour un montant annuel de 120 € TTC
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer le contrat relatif à cette acquisition.

Fait et délibéré à ROUSSIEUX

le 25 novembre 2022

Le Maire,

Didier
GIREN

Signature
numérique de
Didier GIREN
Date : 2022.11.28
14:56:41 +01'00'